Les principes émis par le CSP qui ont permis à la femme de s'affirmer en tant que partenaire de l'homme vont-ils être remis en question ? Les droits de la femme pourront être préservés à la seule condition que le CSP devienne une loi fondamentale qui permettra de le rendre inaliénable, lit-on dans le dossier. Le débat sur la question fait fureur au sein de la Constituante. Interrogée pour les besoins de l'article, Meherzia Laâbidi députée d'Enahdha et vice-présidente de l'ANC, a affirmé qu'aucun député au sein de l'Assemblée n' a remis en question le CSP, ajoutant qu'il a été, au contraire, convenu que le code devienne une loi fondamentale afin de protéger les droits et les acquis de la femme. Des associations féminines défendent ce principe et ont présenté un projet de Constitution qui fait valoir les droits de la femme. « Nous avons tenté de rédiger une vision alternative de la constitution tunisienne en ce qui concerne les droits de la femmes. Il faut que la question féminine soit prise en compte dans la Constitution, que les droits des femmes soient inaliénables surtout dans le contexte actuel où l'on craint une certaine régression », a relevé la juriste Sana Ben Achour, ancienne présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates au cours de l'assemblée parlementaire fictive qui s'est tenue les 4 et 5 février dernier.

La rubrique success story de cette revue a été consacrée à la présidente de l'Utica Wided Bouchamaoui, une femme d'affaires influente, qui représente un des symboles de la réussite de l'entreprenariat au féminin et qui défend aujourd'hui, au sein de la syndicale, ses projets de restructuration et d'assainissement de l'entrepreneuriat. Dans la rubrique gros plan, l'article de Saloua Charfi, enseignante universitaire, « Quand nos médias excluent les femmes de l'espace public », a dressé, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, les résultats du monitoring des médias, relatifs à la présence de la femme dans l'espace médiatique. Selon les conclusions du rapport établi, relève l'enseignante universitaire, le taux de présence des femmes à la télévision « se situe entre 5 et 10% et n'a pas dépassé les 5% dans la presse écrite et la radio ».

Le monitoring a également montré que les femmes sont très peu sollicitées sur les plateaux de télévision pour discuter de la situation économique ou sociopolitique du pays. La rubrique echo du Credif s'est intéressée au personnage Willis de Tunis créé par Nadia Khiari, enseignante à l'Institut supérieur des Beaux-Arts de Tunis, qui a été primée lors des deuxièmes rencontres internationales des dessinateurs de presse qui se sont tenus au Mémorial de Caen. Enfin, dans la version arabe de la revue, un entretien a été conduit avec Sihem Badi, ministre des Affaires de la femme et de la Famille qui a exposé son point de vue sur plusieurs questions liées à l'avenir de la femme dans la Tunisie post-révolutionnaire.

Par I.h.